

## Barème des honoraires

Mis à jour au 1<sup>er</sup> avril 2019

### **1. Transaction : honoraires à la charge du vendeur :**

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires de vente</b>
➤ Jusqu'à 100 000 € :	forfait 9 000 € HT
➤ De 101 000 € à 500 000 €	7 % HT de la tranche considérée
➤ De 501 000 € à 1 000 000 €	6 % HT de la tranche considérée
➤ De 1 000 001 € à 2 000 000 €	5 % HT de la tranche considérée
➤ De 2 000 001 € à 2 500 000 €	4 % HT de la tranche considérée
➤ De 2 500 001 € à 3 000 000 €	3 % HT de la tranche considérée
➤ Au-dessus de 3 000 000 €	2 % HT sur la différence

Exemple pour un prix de 4 000 000 € les honoraires de vente s'élèvent à 171 930 € HT.

### **2. Honoraires de location d'une surface commerciale :**

- 15 % HT du loyer annuel facial HT et hors charges à la charge du bailleur,
- 15 % HT du loyer annuel facial HT et hors charges à la charge du preneur.

### **3. Honoraires de location de locaux d'habitation (visite, constitution du dossier, rédaction du bail, hors état des lieux) :**

- **En zone très tendue :**
  - ✓ 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer pour le locataire,
  - ✓ 18 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer pour le propriétaire.
- **En zone tendue :**
  - ✓ 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer pour le locataire,
  - ✓ 18 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer pour le propriétaire.
- **En zone non tendue :**
  - ✓ 8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer pour le locataire,
  - ✓ 18 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement à louer pour le propriétaire.